

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
À L'OCCASION DES FÊTES DE LA SAINT-PIERRE**

**Le maire de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

**Considérant** qu'il y a lieu pour la bonne organisation des Fêtes de la Saint-Pierre du 4 juillet au 6 juillet 2025 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques dans le centre du village, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

**Considérant** l'intérêt général,

**ARRETE :**

**Article 1 :** À compter du mercredi 2 juillet 2025 à 13h00, le stationnement et la circulation sont interdits aux véhicules sur la Place des Arcades. Cet emplacement sera réservé à l'installation des manèges des forains, de la buvette, et du podium musical.

L'autorisation de stationnement des véhicules sera rétablie sur la place des Arcades à compter du lundi 7 juillet 2025 vers 12h00.

**Article 2 :** À compter du mercredi 2 juillet 2025 à 13h00 et ce jusqu'au lundi 7 juillet 2025 à 12h00, la circulation sera interdite la Rue du Bary.

**Article 3 :** Les rues suivantes seront interdites à la circulation le dimanche 6 juillet 2025 de 22h30 à minuit pour le bon déroulement du feu d'artifice :

- Avenue de la Bignette ;
- Avenue Sanche de Gascogne.

**Article 4 :** Le feu d'artifice sera tiré à 23h00 le dimanche 6 juillet sur la zone de l'ancienne piscine municipale située Avenue Sanche de Gascogne. Une zone de tir est délimitée et est interdite au public. Le public devra se tenir en dehors des zones de tir.

**Article 9 :** Le Comité des Fêtes de Saint-Pé-de-Bigorre est chargé de la pose des barrières de sécurité et des panneaux de signalisation sur les zones concernées par le présent arrêté.

**Article 10 :** Le Chef de brigade de la gendarmerie d'Argelès-Gazost est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'Agence Départementale des Routes de Lourdes et du Pays des Gaves.
- Le centre de secours de Saint-Pé-de-Bigorre.

Fait à Saint-Pé-de-Bigorre, le 16 juin 2025.

Le Maire,  
Jean-Claude BEAUQUESTE

